



APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

N° 006618

**POUR L'EXPLOITATION
D'ATELIERS D'AGRO-TRANSFORMATION
DE LA DIRECTION DE L'AGRICULTURE
POLYNESIE FRANÇAISE
DANS LES ILES SOUS-LE-VENT**

1 – Objet de l'appel à candidature

En conformité avec l'objectif stratégique d'amélioration de notre sécurité alimentaire, inscrit dans le schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 validé par l'APF en février 2021, la Direction de l'agriculture (DAG) a lancé un programme d'installation d'ateliers d'agro-transformation dans les communes agricoles de Polynésie française afin de faciliter le développement des filières de transformation des produits locaux du secteur primaire et l'augmentation de la consommation.

Au titre de cet objectif, la DAG lance un appel à candidature pour la gestion et l'exploitation de deux ateliers d'agro-transformation situés à Taha'a (Hipu).

Ces ateliers sont exclusivement dédiés à la transformation de produits alimentaires d'origine végétale, avec une quantité maximale de 500 kg de matière première mise en œuvre par jour.

Les candidatures peuvent porter sur un ou plusieurs des ateliers disponibles.

| N° lot | Ile | Commune | Localisation – Nom terre | Date prévisionnelle de disponibilité |
|-----------|--------|---------|--------------------------|--------------------------------------|
| Atelier 1 | Taha'a | Hipu | Parcelle AE 20 | Disponibilité prévue en mars 2025 |
| Atelier 2 | Taha'a | Hipu | Parcelle AE 20 | Disponibilité prévue en mars 2025 |

2 – Contexte et objectifs

Afin de favoriser la consommation des produits agricoles locaux et diminuer notre importante dépendance aux produits alimentaires importés notamment amylicés (riz, farine, pâtes, etc.), qui témoigne de notre vulnérabilité alimentaire d'autant plus préoccupante dans un contexte de marché mondial et d'approvisionnements perturbés, la Polynésie française, conformément au schéma directeur de l'agriculture 2021-2030, a mis en œuvre un plan d'actions visant à :

- augmenter la production agricole et notamment vivrière en Polynésie (taro, igname, patate douce, uru, banane maohi, fe'i),
- faciliter l'accès des productions aux principaux marchés (zones de stockage),
- développer les filières d'agro-transformation (aides financières à l'investissement, ateliers d'agro-transformation),
- développer notre sécurité alimentaire et la durabilité des filières en favorisant le recyclage des déchets et la production d'aliments pour animaux,
- et favoriser la consommation de ces produits (promotion, sensibilisation de la population et des jeunes à l'intérêt et la qualité des produits locaux).

En ce sens, la loi du Pays n°2022-5 du 11 janvier 2022 relative à la promotion des produits locaux dans la restauration scolaire fixe des seuils minimums d'intégration de produits agricoles et de la pêche locale dans les menus des établissements de restauration scolaire du premier et second degré.

La consommation des produits locaux, notamment dans les structures de restauration collectives (restaurants, cantines scolaires, ...) se heurte cependant au manque de préparation des produits et à une forte concurrence des produits importés prêts à l'emploi. C'est pourquoi le Pays a souhaité soutenir le développement des filières de transformation notamment des produits vivriers et amylicés pour faciliter leur pénétration sur les marchés.

Les objectifs spécifiques de ce programme d'installation d'ateliers d'agro-transformation sont donc les suivants :

- valoriser les productions agricoles locales,
- réduire les pertes, développer les possibilités de stockage des produits transformés afin d'améliorer la rentabilité,
- faciliter l'installation d'entreprises d'agro-transformation, dans les zones agricoles les plus productives, en leur offrant un espace aux normes et aménagé pour la transformation de produits agricoles,
- favoriser le développement économique des archipels (valorisation du savoir-faire, développement et maintien des emplois, etc.).

3 - Caractéristiques des infrastructures

Les ateliers d'agro-transformation proposés dans cet appel à candidature sont conçus pour répondre aux besoins de transformation alimentaire d'origine végétale dans des conditions modernes et adaptées. La surface totale couverte de chaque atelier est de 146,17 m².

Les ateliers sont remis nus, mais équipés des éléments suivants :

- réseau électrique complet avec prises monophasées et triphasées,
- système de plomberie opérationnel,
- sols et murs carrelés dans les zones de travail pour garantir des conditions d'hygiène optimales.

Les plans et caractéristiques techniques des ateliers sont disponibles dans le règlement de l'appel à candidature et ses annexes.

4 – Modalités principales de soumission et de sélection des candidatures

Les projets présentés pour candidater à l'exploitation d'un ou plusieurs ateliers devront porter sur le développement d'activité de transformations et valorisations de produits agricoles locaux tel qu'indiqué dans le règlement de l'appel à candidature, qui fixe également les modalités de soumission au présent appel à candidature (pièces à fournir dans le dossier de candidatures...), et de sélection des candidats (critères et barème), ainsi que les modalités et exigences relatives à la location et exploitation ultérieure des ateliers (durée de la convention d'exploitation, tarifs de location, etc.).

La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au **Vendredi 31 janvier 2025 avant 12h00.**

Les dossiers de candidature pourront être transmis par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou être déposés contre récépissé ou par tout autre moyen permettant de faire la preuve de leur dépôt, à l'adresse suivante :

DIRECTION DE L'AGRICULTURE
Rue Tuterai Tane, route de l'hippodrome – Pirae
BP 100 - 98713 Papeete-TAHITI

5 - Renseignements complémentaires

Des informations complémentaires sur l'appel à candidature peuvent être demandées à :

Vincent VAUCHEROT (DAG ISLV - Raiatea)

vincent.vaucherot@administration.gov.pf

Tél. : 40 60 21 00

Fanny WAN (DAG RIV-IAA - Papara)

fanny.wan@administration.gov.pf

Tél. : 40 57 33 77

Jérôme LECERF (DAG DIR – Pirae)

jerome.lecerf@administration.gov.pf

Tél : 40 42 81 44

Directeur Adjoint

Fait à Pirae, le **02 DEC. 2024**

Le directeur de l'agriculture

Roland BOPP

Jerome LECERF

